



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



Comité Régional Occitanie

**ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE**

COMITÉ DIRECTEUR

Samedi 18 mai 2024

MARVEJOLS (48)

ANNEXES

- I Bilan d'activité de Margot, CTFR**
- II CR de la C° d'arbitrage du février 2024**
- III CR de la C° Compétitions mars 2024**
- IV Point des licences**
- V Rétroplanning AG CRO décembre 2024**

INTERVENTION COMITE DIRECTEUR MARVEJOLS

18-25-2024

FORMATION

Au niveau des formations :

- 10 sessions Tronc Commun avec 161 candidats dont 1 non admis
 - o 105 en 2026 / 95 en 2022
- 6 sessions de BF1 avec 73 candidats dont 2 non admis et 11 en recyclage
 - o 104 en 2023 / 41 en 2022
- 1 session de formation de formateurs avec 7 candidats : 3 éducateurs et 4 arbitres

La multiplication des sites des formations créant plus de proximité pour le stagiaire. Multiplication rendue possible grâce à l'augmentation du nombre de formateurs. En 2024, tous les départements sont en capacité de dispenser les Tronc Communs sur leur territoire et 11/13 les BF1.

La contrainte du BF1 minimum pour coacher aux championnats régionaux et nationaux permet de justifier cet engouement pour les formations qui devrait perdurer les saisons à venir. Je rappelle qu'il ne faut pas attendre d'avoir assez de stagiaires potentiels pour inscrire une formation au calendrier. Il est préférable d'arrêter un lieu et une date au moins 3 mois en amont (selon les directives du CNF) et d'ensuite communiquer auprès des clubs.

Sur les BF2, Réalmont (81) et Nîmes (30) avaient demandé à recevoir une formation en 2024. Malheureusement, aucun des deux sites n'a été retenu par le Centre National de Formation ; un BF2 ayant déjà eu lieu dans la région en 2023.

Le BF2 de Figeac 2023, avait permis la formation de 11 éducateurs occitans.

ENTENTES et CDC/CRC

Pour la saison 2024, 26 conventions d'ententes contrôlées et accordées pour permettre le championnat des clubs jeunes et 12 écoles ont été créés

Aujourd'hui, l'entente entre le CD32 et CD65 ne permet pas d'atteindre les 4 équipes minimum dans chacune des catégories. Pour les autres départements, les championnats seront possibles et chacun pourra qualifier son équipe championne à l'exception de l'Aude pour la catégorie minime.

Le championnat régional se déroulant à 12 équipes par catégorie, le comité ayant le plus de participation en CDC se verra attribuer une équipe supplémentaire pour les catégories cadet et junior. Pour la catégorie minime, les deux comités ayant le plus d'équipe en CDC auront les deux places supplémentaires. Ces places additionnelles sont limitées à une par département toutes catégories confondues

D'un point de vue organisationnel, il y aura 3 groupes de 4, les clubs de Montauban (82) et de Palavas (34) se sont déjà portés volontaire pour accueillir ces rencontres les 21 et 22 septembre 2024.

La finale aura lieu le 3 octobre à Nîmes (30).

SUBVENTION ANS

Pour la campagne ANS 2024, 43 demandes ont été faite par les clubs et comités départementaux et régional :

- 3 demandes faites par le comité régional
- 19 demandes faites par les comités départementaux (sur 7 comités)
- 21 demandes par les clubs

Cette année, plus que les précédentes, près de la moitié des clubs m'ont contacté pour les accompagner dans leur projet. Dans une projection, où la part de l'enveloppe fédérale à redistribuer va croître en faveur de ces derniers, l'augmentation du nombre de club impliquée est positive néanmoins, elle reste très insuffisante si on compte les 1700 clubs d'Occitanie.

JEUNES ARBITRES

Déception sur les jeunes arbitres en 2024, surtout après le retour positif de la session dernière. Seul le département de l'Aude a présenté un candidat.

Par conséquent, ceux investis l'an passé seront reconvoqués cette année.

JOURNEE SCOLAIRE

Tous les départements ne sont pas égaux vis-à-vis du développement de la pétanque en milieu scolaire. Certains ont déjà les conventions signées et mettent en place régulièrement des actions dans les écoles, d'autres ont des conventions signées mais ne sont animées et d'autres ne sont pas au fait de ce qui peut être fait vis-à-vis de ce public.

Au niveau de l'UNSS, environ la moitié des comités organisent un championnat. Cette année, le championnat de France se déroulera à Colomiers la première semaine de juin. En revanche, certains, comme le comité du Tarn souhaitent développer ce volet mais l'instance scolaire ne répond à nos demandes. La communication, selon les territoires est compliqué avec cette fédération.

Au niveau de l'USEP, le partenariat existe déjà depuis plusieurs années avec le CD65. Il a été signé avec le CD31 en 2023 pour la mise en place de cycle pétanque. En 2024, l'action a été reconduite pour toucher 18 classes, soit environ 450 jeunes (150 de plus que l'an passé). Le projet consiste à mettre un place un temps de formation avec les enseignants en leur apportant un maximum d'informations pédagogiques, le comité leur fourni le matériel. Le cycle se clôture par une rencontre scolaire au mois de juin.

COMPTE RENDU RÉUNION COMMISSION ARBITRAGE CRO

4 février 2024 à Lézignan Corbières (11)

Présents : président de la C°, Jean-Jacques VIDAL,

Membres : Daniel MASSAT (CD09) ; Daniel RIVES (CD11) ; Francis MOLINIER (CD12) ; Maxime GABRIEL (CD30) ; Bernard PEIRONNE (CD31) ; Arnaud VACARRO (CD32) ; Jean-Paul ATTARD (CD34) ; Ghislain ROUMIGA (CD46) ; Guy MALAVAL (CD48) ; Serge MARTINEZ (CD65) ; Philippe GARRIC (CD81) ; Jean-Claude BALY (CD82)

Nombre d'arbitres par Comités :

Pour presque tous les départements, le manque d'effectif induit des carences d'arbitres sur certaines compétitions (coupe de France, divers championnats départementaux de clubs, concours en 4 parties...),

CD 09	30 + 5 candidats niveau départemental,
CD 11	5 arbitres + 1 candidat niveau départemental, manque d'effectif, il est fait appel aux arbitres des départements limitrophes pour arbitrer les finales départementales par exemple
CD 12	27 + 3 candidats niveau départemental qui se sont désistés donc la formation a été finalement annulée. Environ 12 officient régulièrement.
CD 30	16 + 0 candidats niveau départemental. Les arbitres essaient de pourvoir à toutes les désignations
CD 31	63 + 9 candidats niveau départemental, 6 retenus. 30 officient pleinement
CD 32	70 + 5 candidats niveau départemental. 30 officient régulièrement
CD 34	28 + 4 candidats niveau départemental : 2 retenus. 27 officient +ou -
CD 46	64+ 5 candidats niveau départemental. 35/40 officient réellement
CD 48	5+ 1 candidat niveau départemental : 4 officient. 2 suivent les formations dans l'Aveyron
CD 65	23 + 2 candidats niveau départemental. 13 officient régulièrement, 5 de temps en temps et 5 n'arbitrent plus
CD 66	17 + 7 candidats niveau départemental. 10 officient régulièrement
CD 81	20 + 1 candidat niveau départemental, 14 en fonction (une commission d'éthique a été mise en place)
CD 82	30 + 0 candidat, 17 en fonction

Problème d'organisation dans les CD :

Chaque représentant expose le fonctionnement de l'arbitrage dans son département,

Les fiches de frais, les types de désignation, les modalités de paiement sont différentes dans les 13 départements,

Chacun rencontre des problèmes de recrutement ; le manque d'engagement des arbitres est source d'inquiétude pour tous les départements.

Formation des arbitres :

Concernant les demandes de formation d'arbitre départemental, il faut faire la demande de formation et d'habilitation avant le 1^{er} septembre pour la formation initiale arbitrage. Cette année il y a eu quelques « loupés », l'année prochaine aucune dérogation ne sera possible.

Il est rappelé que la formation Tronc Commun est la première étape pour les candidats à l'examen départemental arbitrage.

Point sur les inscriptions de formation arbitre : il sera plus simple que les réceptions de documents et le paiement soient fait au département, qui se chargera de faire une synthèse des inscriptions et des paiements pour le CRO. Il serait souhaitable que cette modification soit accordée et apparaissent sur les documents FFPJP.

La formation des arbitres sur le terrain pose question : il n'existe pas de support ou de protocole fédéral pour leur enseigner la pratique. Le positionnement des arbitres, la gestion des conflits joueurs/spectateurs... le comportement à avoir est délicat à transmettre pour aider nos arbitres à mieux pratiquer.

Nous avons eu une formation de formateur en 2022, mais nous n'avons pas abordé les spécificités arbitre : existe-t-il un protocole agréé FFPJP pour les arbitres ? y a-t-il des dispositions particulières ? il nous manque un programme national pour la pratique.

Il faudrait que la FFPJP précise quel statut a-t-on en tant que responsable départemental arbitrage ?

Les départements regrettent un manque de communication entre eux et la CNA. Le Facebook des arbitres existe certes, mais il est restreint car tous les arbitres n'utilisent pas ce réseau social.

Candidats Départementaux :

La formation théorique et le QCM sont bien conçus et utilisables facilement, concernant la pratique ce n'est pas encore mis en place.

Nous remarquons un manque d'envie de la part des candidats, ils ne sont pas assez préparés, ils ne connaissent pas suffisamment le règlement, ils restent sur leurs habitudes de joueur et ne se préparent pas assez.

Les candidats sont très fragiles sur la pratique.

Point Formation :

Problème de durée des formations théoriques « Tronc Commun », 1 journée qui se termine par un petit QCM, « Arbitre Départemental », 2 jours, c'est un peu long à meubler quand on ne parle que de théorie.

L'organisation reste à la charge du formateur. Il faut néanmoins faire attention à respecter le protocole prévu et les durées de formation.

Compte rendu Jeunes Arbitres :

La Région Occitanie a fait le test en 2023, les 9 & 10 septembre à Thuir 2023 avec 13 candidats. Le résultat est très positif. Nous allons le proposer au niveau National.

Nous renouvèlerons donc l'expérience les 15 & 16 juin 2024 à Albi lors du Championnat Doublette jeunes :

- Le matin : formation tronc Commun + Pratique & Théorique
- L'après-midi : mise en situation sur le terrain

Les départements devront faire une formation avant d'envoyer les jeunes, les inscriptions seront à transmettre au CRO avant le 15 mai, les inscriptions concernent les jeunes à minima junior + 16 ans révolus.

Il faudra suivre ces jeunes, les accompagner avec des arbitres confirmés (proposer des tuteurs éventuellement).

Désignation des Arbitres référents

Championnats Régionaux

17 mai	Bernard CAUHAPE	CD 09	} MARVEJOLS (48)
18 mai	Ghislain ROUMIGA	CD 46	
19 mai SF	Ghislain ROUMIGA	CD 46	
19 mai SM	Cherif BERCHOUCHE	CD 30	
20 mai	Cherif BERCHOUCHE	CD 30	
25 mai	Denis CAZEAU	CD11	} REVEL (31)
25 mai TJ	Christophe DELHERM	CD 81	
26 mai TJ	Christophe DELHERM	CD 81	
01&2 juin SM	Michel HUGUET	CD 48	} ARMISSAN (11)
01& 02 juin SF	Marie-Josée ANO	CD 34	
08&9 juin TJP	Daniel MASSAT	CD 09	SAINT-ESTEVE (66)
15&16 Juin	Jean-Claude BALY	CD 82	LACAUNE (81)
15&16 Juin TDP	Daniel RIVES	CD 11	} ALBI (81)
15&16 DJ	Jean-Jacques VIDAL	CD 66	

Finales CRC

21 & 22 septembre (JP) Samatan (32)	en attente	
05 octobre (Jeunes) Nîmes (30)	Michel HUGUET	CD 48+ 3 Dép
2 & 3 octobre (Vétéran) Gruissan (11)	JP ATTARD	CD 34
7 & 8 décembre (Féminin) Nîmes :	Roger DALUZ	CD 66+ 1 Dép
7 & 8 décembre (Masculin) Labryère	Jean-Jacques PUJOLS	CD 31+ 1 Dép

Désignation des Arbitres sur les concours régionaux

Voir tableau en PJ,

Ces désignations sont des propositions dans l'attente de la validation du Comité Directeur du Comité Régional Occitanie.

Fin de réunion 16 heures,

Jean-Jacques VIDAL,
Président de la C° d'Arbitrage du CRO

Comité Régional Occitanie

Commission Compétitions - Réunion du 9 mars 2024

A Lézignan

Présents : Thierry COROIR (11), Gilles ENJALBERT (12), Gilbert MARCON (30), Moïse MALONI (32), Jean Paul RIGAUD (34), Christian GRAMOND (46), Lucien SUTRA (65), Joël METHIVIER (66), Joseph MARTINEZ (81), Claude MONCUQUET (82) et Francis RICARD.

Absents excusés et remplacés : David SOUQUE (09) remplacé par Olivier Rauzy, Alain PINAUD (31) remplacé par Patrick HERNANDEZ, Saïd BOUREMEL (48) remplacé par Jean Marie FABIE

La réunion débute à 9 h 00.

1. Informations suite au congrès régional de St Chely d'Apcher

1.1 Budget des CRC 2024

Un budget global de 140000€ a été adopté comprenant 135900€ pour les indemnités versées aux clubs participants, 500€ pour les récompenses et 3600€ pour l'organisation des phases finales. Les frais d'inscription des clubs apporteront une recette de 9200€ (50€ pour 184 clubs inscrits) De plus, une ligne budgétaire de 9650€ a été validée pour mise à disposition des CRC (pour les années futures) en reliquat de l'augmentation de 0,50€ de la redevance sur les licences dès 2024.

1.2 RI du CRC JP

La dérogation sur la durée des parties ne nous est plus accordée par la FFPJP sous prétexte que les autres régions ne trouvent pas utile une telle réduction du temps de jeu. La FFPJP estime que le passage à une minute et 15 secondes du temps pour jouer une boule (au lieu d'une minute et 30 secondes) réduira la durée des rencontres

La commission propose de faire débiter les rencontres du matin à 7 h 45 et réduire la pause du repas à 1 h 30 au maximum (à marquer dans le RI du CRC JP) afin de pouvoir appliquer « au mieux » le règlement fédéral.

1.3 Incident en CRC1

La feuille de match de la rencontre US Montauban – Graulhet de la journée du 5 novembre 2023 en CRC 1 a été « corrigée » après signature des capitaines, du délégué et de l'arbitre. Le comité de pilotage des CRC a réuni, en présence de la présidente du CRO, les capitaines des deux équipes impliquées, le délégué, l'arbitre et les témoins. Certains d'entre eux, ne pouvant se déplacer, s'étaient exprimés par écrit. Le comité de pilotage a demandé une sanction sportive à l'encontre des deux équipes (3 points de pénalité pour la saison future), décision validée par le CRO. De plus, des poursuites disciplinaires ont été engagées.

Cet incident me pousse à vous rappeler de ne pas désigner un arbitre et/ou un délégué licencié dans un des huit clubs participants.

2. Inscriptions aux CRC 2024

En CRC 1, St Jean Pla de Corts (66), 3° du CRC 1 en 2023 monte en CNC 3. Lodève (34) est repêché en CRC 1 et Bompas (66) en CRC 2.

En CRC F, Autoire (46), Bagnères (65), Céret (66) et Sidobre (81) ne se sont pas réinscrits. Parmi les 4 clubs repêchables du CRC F 2023, seuls deux ont accepté, Bassoues (32) et Laguëpie (82). Les deux places supplémentaires ont été proposées aux CD « les moins représentés » en CRC F pour 2024. Pia (66) et Labarthe Neste (65) en ont bénéficié.

En CRC JP, Uchaud 2 (30) et Lalanne Arqué (32) ne se sont pas réinscrits. En respectant le classement des repêchables du CRC JP 2023, Tarascon (09) et Daux (31) sont repêchés. En accord avec une décision du comité directeur du CRO, St Chely (48) recevra la 4° journée le 21 juillet.

En CRC V, le comité directeur du CRO a décidé de modifier le calendrier, la journée initialement prévue le 5 septembre se déroulera le 12 Septembre pour respecter le national vétérans de Bram (11).

3. Constitution des groupes et attribution des réceptions en CRC

3.1 pour le CRC 1 et le CRC JP (à 4 groupes)

Principes de composition :

On ne met pas plus de 3 clubs du même CD dans le même groupe (par exemple, en CRC 1, 6 pour le 31 et 4 pour le 34 à répartir).

On sépare dans 2 groupes différents les 2 équipes d'un même club.

On positionne les clubs des départements situés « aux extrêmes de l'Occitanie » (65, 32, 12, 30 et 48) dans leur groupe géographique respectif.

On sépare les clubs des départements les plus fournis dans des groupes différents.

On positionne les autres clubs.

Pour les réceptions, on recense les candidatures dans chaque groupe. Dans le cas où nous avons plus de candidats que de journées, on privilégie les clubs n'ayant pas reçu en 2023.

3.2 pour le CRC 2, CRC V et CRC F (à 5 groupes)

On constitue le 5° groupe E en observant les groupes « surpeuplés » dans une structure à 4 groupes.

On applique les mêmes principes qu'au 3.1

3.3 manques de candidats à réception

Dans certains groupes, nous manquons de candidat. Chaque membre de la commission a contacté des clubs en capacité de recevoir. Nous remercions les clubs qui ont accepté les réceptions ainsi demandées.

4. Modifications des différents RI

4.1 CRC F et CRC V

Pour la phase finale, seront qualifiés les 5 premiers de groupe et les 3 meilleurs seconds.

Ces 3 derniers seront classés selon :

- Le nombre total de points marqués
- Goal average général
- Total des points « pour »
- Nombre total de parties gagnées

En appliquant ces mêmes critères, nous classerons les premiers de groupe de 1 à 5, puis les seconds de 6 à 8.

Ce classement définira les oppositions des quarts de finale :

- Q1 : 1 contre 8
- Q2 : 2 contre 7
- Q3 : 3 contre 6
- Q4 : 4 contre 5

Puis des demi-finales

- Vainqueur Q1 contre vainqueur Q4
- Vainqueur Q2 contre vainqueur Q3

4.2 CRC 1 et CRC JP

Pour la phase finale, seront qualifiés les 4 premiers de groupe et les 4 seconds de chaque groupe.

En appliquant les critères énoncés au 4.1, nous classerons les premiers de groupe de 1 à 4, puis les seconds de 5 à 8.

Les oppositions des quarts de finale et des demi-finales seront établies selon le principe décrit au point 4.1

5. Calendriers 2025

Chaque année, nous rencontrons des difficultés pour établir le calendrier du CRC V et du CRC JP en raison de la présence de compétitions régionales ou nationales.

La commission va proposer un calendrier « fixe » ne tenant compte que des impératifs fédéraux (championnats et coupes de France). Ce calendrier sera transmis à tous les clubs du CRO et nous n'accepterons plus de demande de modification en raison du positionnement d'un concours régional ou national sur ces dates.

Proposition à déposer avant fin mai 2024

6. Contrôle des listes de joueurs

Un rappel est fait sur l'importance du suivi de ces listes par les différents CD pour les équipes de CDC des clubs évoluant en CRC.

Les responsables pour chaque CD sont :

CD 09 : Bruno Picazo

CD 11 : Thierry Coroir

CD 12 : Gilles Enjalbert

CD 30 : Gérard Prunières

CD 31 : Alain Pinaud

CD 32 : secrétaire administrative

CD 34 : Claude Louis

CD 46 : Christian Gramond

CD 48 : Saïd Bouremel

CD 65 : Lucien Sutra

CD 66 : Joël Methivier

CD 81 : Joseph Martinez

CD 82 : Claude Moncuquet

Toutes ces personnes recevront des accès au site du CRO par Gilles.

7. Questions diverses

- A l'unanimité, les membres de la commission manifestent leur surprise et leur mécontentement sur les modalités de la prise en charge du repas de cette journée de travail.

- Claude Moncuquet propose de publier l'intégralité des feuilles de match des CRC sur le site du CRO dans un objectif de transparence.

La réunion se termine à 17 heures 45

Point Licences FD au 30 mai 2024		Licences 2024	Licences 2023	Diff	107%	Licences 2023	Licences 2022
		296 517	276 866	19 651		282 341	263 275
Comités	Comités	31-mai	au 31 mai				
ARIEGE	9	2434	2338	96	104%	2412	2281
AUDE	11	4369	4065	304	107%	4198	3869
AVEYRON	12	4021	3786	235	106%	3864	3666
GARD	30	6767	6172	595	110%	6356	5808
HTE GARONNE	31	10596	10184	412	104%	10385	9856
GERS	32	2847	2658	189	107%	2715	2557
HERAULT	34	9673	8994	679	108%	9187	8593
LOT	46	2568	2400	168	107%	2456	2314
LOZERE	48	1203	1123	80	107%	1134	1041
HAUTES PYRENEES	65	1857	1695	162	110%	1745	1662
PYRENEES ORIENTALES	66	4482	4237	245	106%	4338	4004
TARN	81	4344	4103	241	106%	4143	3893
TARN ET GARONNE	82	3613	3273	340	110%	3371	2964
		58774	55028	3746	104%	56304	52508

RÉGIONS	16/05/2024	2023	Différence	%
Occitanie	58 774	56 304	2 470	104.4%
AURA	45 852	42 573	3 279	107.7%
Nouvelle Aquitaine	33 856	32 379	1 477	104.6%
PACA	32 553	31 599	954	103.0%
Île de France	20 647	20 087	560	102.8%
Grand Est	17 834	16 875	959	105.7%
Bourgogne Franche Comté	15 712	14 613	1 099	107.5%
Pays de Loire	14 655	13 817	838	106.1%
Hauts de France	15 117	14 097	1 020	107.2%
Bretagne	11 922	11 167	755	106.8%
Centre Val de Loire	10 719	10 130	589	105.8%
Normandie	9 874	9 347	527	105.6%
Corse	2 339	2 460	-121	95.1%
SOUS-TOTAL	289 854	275 448	14 406	105.2%
OUTRE-MER	6 663	6 893	-230	
GUADELOUPE	754			
MARTINIQUE	1387			
GUYANE	257			
LA REUNION	2463			
MAYOTTE	317			
WALLIS ET FUTUNA	132			
FEDERATION POLYNESIENNE	703			
NLLE CALEDONIE	490			
ILES DU NORD	160			
	296 517	282 341		105.0%

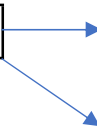
Nouvelles licences	
au 28 03 24	2023
7578	7495

2022
6114

Elections par listes - COMITÉ DIRECTEUR CRO
16 membres dont 25% de féminines 1 licencié-e minimum / département La tête de liste est obligatoirement Président-e. ; et, une fois élu-e, désigne son bureau directeur
6 personnes formeront le Bureau Directeur : 1 président + 1 vice-président + 1 SG & 1 TG + 1 Secrétaire adjoint & 1 Trésorier adjoint

AG - CRO
AG électorale dimanche 15 décembre 2024 soit 26 élu-e-s lors des AG Départementales
Date butoir AG Départementale Dimanche 17 novembre 2024

2 élu-e-s par CDs



LOGISTIQUE TENUE du CONGRES REGIONAL - DECEMBRE 2024

Comité Directeur - samedi 14 décembre - 14h		Nbre Pers.
Samedi - Comité Directeur avec les élus mandat 2020/2024		29
Vérificateurs aux comptes		2
Présidents C° Arbitrage et Discipline		2
		33
AG Elective Dimanche 15 décembre - 8h30		Nbre Pers.
Dimanche : 29 anciens + 26 élus des CDs + 3 représentants (tête de liste + 2) par liste présentée		58
Commiss° Electorale		3
		61

Rétro-planning

- | | |
|--|-------------------------------|
| Appel candidatures, au -2 mois avant l'AG | => Je 19 septembre 2024 |
| Clôture récept° des listes + pièces justificatives | => Je 14 novembre 2024 minuit |
| Fin de la publicité électorale | => Je 12 décembre 2024 |
| Publication liste-s, au - 15 jrs avant élect° | => Me 27 novembre 2024 |
| Convocat° Comité Directeur & AG, 15 jrs francs avant AG | => Me 27 novembre 2024 |